

DIPLOME D'ETAT D'INFIRMIER ANESTHESISTE (N°RNCP : 18367)

Informations pratiques

- **Durée** : 4 semestres / 2 années d'études (octobre à septembre)
Formation en alternance
- **Lieu** : IFPS du CHU de Besançon
44 Chemin du Sanatorium
25000 BESANCON
- **Capacité d'accueil** : 10 à 20 places
- **Dates** :
Du 03/10/2022 au 30/09/2024
- **Validation de la formation** :
Diplôme d'Etat d'Infirmier Anesthésiste
Grade Master
- **Indicateurs de résultats** :
Année universitaire 19/21 :
Nombre de diplômés : 17
Taux de réussite : 100%
- **Tarifs** :
Droits d'inscription universitaires :
243€
Frais de formation : 9.500€/an
6.000€/an pour les étudiants en autofinancement
Formation éligible au CPF
- **Hébergement**
Hébergement sur site peut être possible
CROUS : <https://www.crous-bfc.fr/logements/>
- **Restauration**
Selfs sur site de l'IFPS et CHU
Accès aux restaurants universitaires
- **Stationnement**
Parking gratuit de 200 places
- **Pour venir à l'institut**
Ginko Bus ligne 9 Tilleroyes, arrêt
« Prolabor »

Renseignements et inscriptions

Secrétariat formation IADE :
V. SCHRIVE ☎ 03.81.41.50.17
@ : ecole-anesthesiste@chu-besancon.fr
Site internet CHUB
<https://www.chu-besancon.fr/>

Référentiel de formation : Arrêté du 23 juillet 2012 relatif à la formation conduisant au diplôme d'Etat d'infirmier anesthésiste, Version consolidée après l'arrêté du 17 janvier 2017

https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000026230199?init=true&page=1&query=AFSH1229694A&searchField=ALL&tab_selection=all

Objectifs de la formation

« Former un infirmier anesthésiste, c'est-à-dire un infirmier responsable et autonome »¹ qui réalise des soins spécifiques et des gestes techniques dans les domaines de l'anesthésie-réanimation, de la médecine d'urgence et de la prise en charge de la douleur.

L'infirmier anesthésiste diplômé d'Etat travaille au sein d'équipes pluridisciplinaires, dans un cadre réglementaire défini, en collaboration et sous la responsabilité des médecins anesthésistes-réanimateurs. Il intervient dans les différents sites d'anesthésie et en SSPI, dans les services d'urgences intra et extrahospitalières et lors de certains types de transports (SAMU, SMUR, ...). Sa formation et son expertise lui confèrent une aptitude supplémentaire au sein de ces différents sites.

L'infirmier anesthésiste a une capacité d'intervention exclusive, dans le cadre d'une stratégie anesthésique établie par un médecin anesthésiste réanimateur.

Le référentiel de compétences de l'arrêté du 23 juillet 2012 décline 7 compétences :

1. Anticiper et mettre en place une organisation du site d'anesthésie en fonction du patient, du type d'intervention et du type d'anesthésie.
2. Analyser la situation, anticiper les risques associés en fonction du type d'anesthésie, des caractéristiques du patient et de l'intervention et ajuster la prise en charge anesthésique.
3. Mettre en œuvre et adapter la procédure d'anesthésie en fonction du patient et du déroulement de l'intervention.
4. Assurer et analyser la qualité et la sécurité en anesthésie-réanimation.
5. Analyser le comportement du patient et assurer un accompagnement et une information adaptée à la situation d'anesthésie.
6. Coordonner ses actions avec les intervenants et former des professionnels dans le cadre de l'anesthésie-réanimation, de l'urgence intra et extrahospitalière et de la prise en charge de la douleur.
7. Rechercher, traiter et produire des données professionnelles²

La formation permet l'acquisition de 120 ECTS, soit 30 ECTS par semestre. 60 ECTS sont acquis par la validation des stages cliniques et 60 ECTS par la validation des UE théoriques.

¹ Arrêté du 23 juillet 2012 relatif à la formation conduisant au diplôme d'Etat d'infirmier anesthésiste

² Ibid

Prérequis nécessaires pour intégrer la formation

Les candidats doivent :

- Etre titulaires d'un diplôme d'Etat d'infirmier,
- Justifier de deux années minimum d'exercice, en équivalent temps plein, de la profession d'infirmier, au 1^{er} janvier de l'année en cours.

D'autres candidats peuvent être admis en formation dans la limite de 5 % de la capacité d'accueil de l'école (article 15 de l'arrêté du 23/07/2012) :

- Les titulaires du diplôme d'Etat de sage-femme ;
- Les étudiants ayant validé la 3^e année du deuxième cycle des études médicales ;
- Les titulaires d'un diplôme d'Etat d'infirmier et d'un diplôme reconnu au grade de master.

Contenu et durée

La formation se déroule sur 24 mois d'octobre à septembre, soit sur 4 semestres.

Elle comporte 3290 h d'enseignement théorique et pratique réparties comme suit :

L'enseignement théorique - 910h

Il s'inscrit dans 7 domaines, subdivisés en 36 Unités d'Enseignement (UE) :

- Sciences humaines, sociales et droit ;
- Sciences physiques, biologiques et médicales ;
- Fondamentaux de l'anesthésie-réanimation et urgence ;
- Exercice de la profession d'infirmier anesthésiste dans des domaines spécifiques ;
- Etudes et recherches en santé ;
- Intégration des savoirs de l'IADE ;
- Mémoire professionnel.

L'enseignement clinique – 2030h

Les stages se déroulent dans différentes disciplines :

- Anesthésie-réanimation dans différentes spécialités
- Secteur pré-hospitalier
- Prise en charge de la douleur
- Equipe de recherche

Les stages de première année se déroulent essentiellement au CHU et dans les hôpitaux périphériques de Franche-Comté. Durant le deuxième semestre, les étudiants sont invités à donner leurs attentes pour les stages de deuxième année, tant en termes de spécialités que de lieux. Ainsi, au moins un stage dans l'établissement d'origine sera accordé. L'équipe pédagogique est vigilante à un minimum de deux stages d'anesthésie au CHU de Besançon et un maximum de 14 semaines de stage hors Franche-Comté. La durée hebdomadaire des stages est fixée à 35 heures, sans toutefois excéder 48 heures hebdomadaires.

Le travail personnel guidé – 350h

Ce temps permet à l'étudiant de réaliser certains travaux, collectifs ou individuels, sur le site de la formation ou non.

Modalités et délais d'admission

Epreuves de sélection :

- Une épreuve écrite de 2 heures permettant d'évaluer les connaissances professionnelles et scientifiques en référence au programme de formation du diplôme d'Etat infirmier et les capacités rédactionnelles.
- Une épreuve orale d'admission permettant d'apprécier les capacités à :
 - o Décliner un raisonnement clinique et à gérer une situation de soins ;
 - o Analyser les compétences développées au cours de son expérience professionnelle ;
 - o Exposer son projet professionnel ;
 - o Suivre la formation.

Cette épreuve consiste en un exposé discussion avec le jury, précédé d'une préparation de durée identique pour tous les candidats.

Une pédagogie centrée sur l'alternance intégrative et la réflexivité :

La formation s'appuie sur le concept d'alternance intégrative et vise l'acquisition des compétences IADE. Elle nécessite un investissement majeur de l'étudiant qui, par la pratique réflexive, va optimiser ses allers et retours entre l'institut et le terrain de stage. Cette réflexivité est travaillée sous différents aspects : Analyses de situations professionnelles, analyses de la pratique professionnelle, séances de simulation, ateliers de raisonnement clinique, accompagnements de stage.

Des méthodes pédagogiques variées :

En plus de ces méthodes basées sur la réflexivité, d'autres approches sont utilisées :

- Des méthodes affirmatives pour la transmission de connaissances générales sous forme de cours magistraux, de cours numériques universitaires à partir de la plate-forme UNESS ;
- Des méthodes actives comme des travaux de groupes faisant appel à l'expérience professionnelle antérieure des étudiants ou à leur expérience en stage ;
- Des cours en pédagogie inversée, complétés par des analyses de situations cliniques ;
- La formation est réalisée le plus possible en présentiel pour s'adapter à la demande des étudiants.

Une dynamique d'enseignement en interprofessionnalité :

Afin de renforcer la collaboration interprofessionnelle dès l'entrée en formation, les étudiants bénéficient d'enseignements mutualisés en intra IFPS, particulièrement avec les infirmiers de bloc opératoire (IBODE) et en lien avec l'Université de Franche Comté avec les infirmiers de pratique avancée (IPA) pour les cours sur la recherche paramédicale, les étudiants en Diplôme d'Etudes Spécialisées d'Anesthésie Réanimation (DESAR) ou les étudiants en maïeutique lors de séances de simulation.

Un dispositif individuel de suivi personnalisé qui se décline sous 2 formes :

Le suivi pédagogique permet :

- De créer un climat de confiance entre l'étudiant et le formateur ;
- Un accompagnement personnalisé tout au long de la formation ;
- D'approfondir la connaissance de soi afin de faire émerger les aptitudes personnelles et professionnelles ;
- De potentialiser les acquis théoriques et pratiques ;
- De détecter plus rapidement d'éventuelles difficultés ;
- D'effectuer des réajustements précocement.

Chaque étudiant bénéficie d'au moins 5 rencontres avec le formateur référent durant les 2 années d'études, ce qui permet d'accompagner l'étudiant dans son parcours de formation.

L'accompagnement de stage permet :

- De susciter un questionnement professionnel chez l'étudiant
- Une aide à l'intégration des connaissances théoriques et à leur application pratique
- L'autoévaluation et la vérification du niveau d'acquisition pratique de l'étudiant
- De favoriser le lien et les échanges entre l'unité de formation et les terrains de stage.

Il est organisé au cours des deux années, chaque étudiant bénéficie généralement de deux accompagnements au cours de sa formation, ils peuvent être plus nombreux si nécessaire.

L'accompagnement est réalisé en deux temps. Un premier temps consiste en une observation de la pratique clinique de l'étudiant. Un deuxième temps est consacré à la pratique réflexive et à l'échange avec l'étudiant.

Durant la formation, chaque UE fait l'objet d'une évaluation qui peut se décliner sous plusieurs formes : individuelle ou collective, écrite ou orale. Ces évaluations sont élaborées par l'équipe pédagogique de l'Unité de Formation IADE, puis validées par le référent universitaire de l'UE.

Les professionnels encadrant l'étudiant en stage évaluent l'acquisition des compétences et se prononcent sur la validation ou non du stage.

Tout au long du cursus, les étudiants sont invités à évaluer la qualité de la formation par différents outils ou méthodes.

Blocs de compétences – Equivalence - Passerelles

Possibilité de valider un/ou des blocs de compétences	Possibilité d'équivalence	Possibilité de passerelles
<input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non Si oui, préciser :	<input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non Si oui, préciser :	<input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non Si oui, préciser :

Suite de parcours et débouchés

Perspectives d'évolution de carrière : Cadre de santé

Débouchés : Exercice en établissement de santé public ou privé, en anesthésie, au SMUR, en centre d'évaluation et de traitement de la douleur, voire en réanimation

Accessibilité aux personnes en situation de handicap

Les étudiants en situation de handicap compatible avec la formation et l'exercice de leur futur métier, peuvent bénéficier d'un accompagnement, d'aménagements, ou d'une orientation spécifique.

Pour plus de renseignements sur l'accès à la formation, vous pouvez contacter le référent handicap :

Mme Bénédicte GOUNAND - ☎ 03.81.41.51.75 @ : bgounand@chu-besancon.fr

L'IFPS en quelques mots

Le regroupement des neuf filières de formation du CHU de Besançon dans un même institut date de septembre 2011.

L'IFPS dispense ainsi la formation préparant à 10 métiers :

- Aide-soignant (diplôme d'État)
- Ambulancier (diplôme d'État) et Auxiliaire ambulancier (attestation de formation)
- Auxiliaire de puériculture (diplôme d'État)
- Cadre de santé (diplôme)
- Infirmier (diplôme d'État et grade de licence)
- Infirmier anesthésiste (diplôme d'État et grade de master)
- Infirmier de bloc opératoire (diplôme d'État)
- Masseur kinésithérapeute (diplôme d'État et grade de master)
- Puériculteur (diplôme d'État)

Fondements du projet pédagogique

L'institut propose un dispositif de formation qui crée et renforce l'inter professionnalité dans la formation des futurs professionnels de santé.

Ainsi, un nombre certain d'enseignements sont mutualisés entre plusieurs formations et donnent vie à la philosophie de l'IFPS « mieux se connaître pour mieux se reconnaître et collaborer ».

Ce dispositif de formation novateur du « travailler ensemble » suppose de privilégier la mise en commun de valeurs, le partage des savoirs et l'efficacité collective pour donner du sens aux pratiques quotidiennes :

- Promotion d'une approche humaniste et éthique des soins et des activités de formation par des valeurs personnelles et professionnelles partagées en inter professionnalité et dans la prise en compte des compétences métiers,
- Ancrage sur des valeurs républicaines et des valeurs et principes qui constituent le fondement des pratiques de formation tels, le respect, l'autonomie, la responsabilité, le travail en équipe, le devoir de qualité, de sécurité dans les pratiques professionnelles,
- Positionnement de l'apprenant au cœur du dispositif par une philosophie basée sur le socioconstructivisme.